



*Mangez bien,
sentez-vous bien*

Manger mieux pour se sentir mieux

***Meegiteelemanetj gentjanag
Nulankeyuwan Psiw Nicannuk
Nous faisons honneur à nos enfants***

Le programme de prestation postnatale du Nouveau-Brunswick peut aider.

Le programme de prestation postnatale peut offrir de l'aide financière aux mères de nouveau-né. Si votre revenu annuel net familial était de moins de 29 000 \$ l'année dernière, vous pourriez être admissible à une aide financière visant à couvrir une partie des coûts de l'alimentation saine dont vous avez besoin après la naissance de votre enfant.

La prestation postnatale de 60 \$ par mois est offerte aux mères admissibles jusqu'à quatre mois après la naissance de leur enfant. Vous pourrez recevoir votre chèque pendant quatre mois une fois que vous aurez envoyé votre demande.

Vous devrez fournir votre numéro d'assurance-maladie, une preuve de la naissance de votre enfant, la preuve du revenu de votre famille, ainsi que votre adresse afin que votre demande puisse être traitée. Consultez l'infirmière de votre collectivité des Premières nations pour obtenir plus de renseignements ou de l'aide au sujet de la demande.

Envoyez par télécopie ou par courrier traditionnel les documents exigés à l'adresse suivante :

Demande de prestation postnatale,
Bureau du médecin-hygiéniste en chef
520, rue King
Fredericton (N.-B.)
E3B 5G8
Télécopie : 506-453-2780
Téléphone : 506-453-2280

Pour obtenir plus de renseignements sur les façons de prendre soin de votre enfant, communiquez avec votre prestataire de soins de santé ou consultez le site www.gnb.ca/santé